

### Pré requis

Cette formation ne nécessite pas de pré requis

### Démarche pédagogique

- Alternance de transfert pédagogique et de présentation d'outils
- Méthode interactive et participative qui fait appel aux expériences professionnelles de chaque participant
- Exercices pratiques

### Moyens techniques

Salle de formation

### Équipe pédagogique

Formateur expert

### Modalités d'évaluation

Orale sous forme de questions/réponses et exercices

### Validation de la formation

Attestation de fin de formation

### Compétences visées

- Maîtriser les rôles et attributions du trésorier du CSE
- Identifier les limites et les enjeux de la mission du trésorier au CSE.

### Objectifs spécifiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Identifier les missions du trésorier du CSE

Maîtriser les techniques de gestion et de comptabilité spécifiques au CSE

Établir un budget et le gérer au mieux

Optimiser les moyens dont dispose le CSE dans l'intérêt des salariés

### Programme

#### LE TRÉSORIER

- Désignation du trésorier.
- Révocation du trésorier.
- Les attributions du trésorier.
- Les responsabilités du trésorier.

#### LA TRANSPARENCE DES COMPTES DU CSE

- Obligation d'établissement et contrôle des comptes du CSE.
- Obligation d'élaboration du rapport de gestion.
- La procédure d'arrêt des comptes et rapport de gestion du CSE.
- Le bilan et le compte de résultat.
- Délai d'archivage des comptes.
- Missions de la commission des marchés.

#### LA COMPTABILITÉ DU CSE

- Documents utiles.
- Règles de tenue d'une comptabilité.
- Support d'enregistrement des opérations.
- Méthode d'enregistrement des dépenses et des recettes.
- Mise en place et validation des budgets.
- Suivi budgétaire.
- Synthèse des obligations comptables.
- Gestion et transfert de reliquat.

#### LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- Principes de base.
- Montant et destination.
- Le financement des expertises.

#### ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DU CSE

- Principes de base.
- Les différentes prestations allouables par un CSE.

### Modalités et délais d'accès

Durée : 1 jour (soit 7 heures)